

Métadonnées: Incidents environnementaux et déversements!

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

Titre	Incidents environnementaux et déversements
Titre alternatif	N/A
Description	<p>Cet ensemble de données comprend des renseignements provenant de rapports reçus par le Centre d'intervention en cas de déversement (CID) du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Ils sont générés et remplis par le CID suite à la déclaration initiale d'un déversement. Les données comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">• la date à laquelle le déversement a été déclaré au ministère• l'heure à laquelle le déversement a été déclaré au ministère• le numéro de référence attribué au déversement• la municipalité dans laquelle le déversement s'est produit*• ce qui a été touché (p. ex., la terre, l'eau, l'air ou une combinaison de ceux-ci)• la substance rejetée (p. ex., sédiments, carburant diesel, etc.)• si l'incidence sur l'environnement est comprise entre zéro (aucune incidence) et 4 (incidence moyenne avec mortalité)• si l'incidence sur la santé est comprise entre zéro (aucune incidence) et 3 (incidence considérable sur la santé)• la source et le secteur du déversement• l'incident et la raison du déversement <p>Les données reflètent les renseignements tels qu'ils figurent dans le rapport final, après la conclusion de l'incident.</p> <p>Certains champs peuvent avoir été laissés vides ou porter la mention « Inconnu / S.O. » en raison d'un changement dans les bases de données qui entraîne la division de certains champs en deux ou l'ajout de nouveaux champs.</p> <p>*Le ministère ne fournit que la municipalité du déversement parce que les renseignements fournis au CID peuvent être vagues ou inexacts. L'emplacement ne comprend pas les coordonnées appropriées (latitude, longitude ou UTM) et les renseignements sur l'emplacement (tels que l'adresse ou d'autres données spatiales) ne sont pas validés. Fournir uniquement la municipalité dans les données ouvertes plutôt qu'un emplacement plus précis réduit au minimum le risque de divulguer des données qui situeraient par erreur l'emplacement d'un déversement sur une propriété privée.</p> <p>Pour de plus amples informations sur le Centre d'intervention en cas de déversement, visitez la page https://www.ontario.ca/fr/page/declaration-pollution-ou-deversement</p>
Statut	Continu
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Personne-ressource	Nom: Valerie Bowering Téléphone: 416-803-9934 Courriel: Valerie.Bowering@ontario.ca Organisation : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Centre d'intervention en cas de déversement Poste: Chef, Centre d'intervention en cas de déversement Rôle: Propriétaire
	Nom: Valerie Bowering Téléphone: 416-803-9934 Courriel: Valerie.Bowering@ontario.ca

Parties responsables citées	<p>Organisation : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Centre d'intervention en cas de déversement Poste: Chef, Centre d'intervention en cas de déversement Rôle: Propriétaire</p>
Mots-clés	déversements, polluants
Étiquettes	événements environnementaux
Limitations à l'utilisation	N/A
Contraintes juridiques	Voir la Licence du gouvernement ouvert – Ontario
Limites géographiques	<p>Ontario : à l'échelle de la province</p> <p>Limite à l'ouest : -95,15699 Limite à l'est : -74,30798 Limite au sud : 41,6723 Limite au nord : 56,850117</p>
Renseignements supplémentaires	<p>Déversement : lorsqu'il est utilisé relativement à un polluant, signifie un rejet</p> <p>a) dans le milieu naturel; b) ayant pour origine une structure, un véhicule ou un autre conteneur; c) qui est anormal du point de vue de sa nature ou de sa quantité compte tenu de toutes les circonstances du rejet, et qui a un sens correspondant sous sa forme verbale (« déversement », « déverser »).</p> <p>Polluant : désigne un contaminant autre que la chaleur, le son, les vibrations ou les radiations, et comprend toute substance dont un polluant dérive (« polluant »);</p> <p>Date de la déclaration : la date à laquelle l'incident a été déclaré au Ministère Heure de la déclaration : l'heure à laquelle l'incident a été déclaré au ministère</p> <p>Nom du contaminant : le nom de la substance rejetée dans l'environnement.</p> <p>Milieu récepteur : le milieu sur lequel la pollution a une incidence : p. ex., la terre, l'air, l'eau (ou une combinaison de ceux-ci).</p> <p>Incidence environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aucune incidence environnementale n'est prévue (p. ex., un petit déversement sur le béton) - Incidence environnementale possible mais non confirmée (p. ex., déversement dans un puisard) - Incidence environnementale confirmée (p. ex., confirmée par le ministère ou un autre organisme) <p>Conséquence pour la santé/l'environnement :</p> <p>0 - Aucune incidence (c'est-à-dire aucune incidence nuisible) 1 - Administrative (c'est-à-dire que l'incident peut devoir être déclaré en vertu de différents textes législatifs ou réglementaires, mais ne constitue pas une menace ou n'a pas d'effets négatifs) 2 – Conséquence peu importante pour l'environnement (c'est-à-dire que l'incident peut avoir sur l'environnement des incidences nuisibles qui ne constituent pas une menace, p. ex. un petit déversement, sans récepteurs sensibles ou sanitaires) 3 - Conséquence peu importante pour la santé (c'est-à-dire que l'incident peut avoir des incidences nuisibles sur l'environnement et la santé humaine, p. ex. une dérivation qui a des répercussions sur une usine de traitement de l'eau) 4 - Conséquence moyenne pour l'environnement (c'est-à-dire que l'incident a des incidences nuisibles sur l'environnement et l'écosystème local, p. ex. un déversement dans un bassin versant qui a des répercussions sur des récepteurs sensibles) 5 - Conséquence importante pour l'environnement (c'est-à-dire que l'incident a</p>

des incidences nuisibles étendues sur différents récepteurs écologiques et environnementaux, p. ex. un déraillement de train qui a des répercussions sur un bassin versant)

6 – Conséquence moyenne ou importante pour la santé (c.-à-d. que l'incident présente un risque pour la santé humaine et a des incidences nuisibles sur la qualité de l'eau, p. ex. un déversement qui a des répercussions sur l'approvisionnement en eau)

Incidence sur la santé :

0 – Aucune incidence (c'est-à-dire aucune incidence nuisible)

1 – Incidence peu importante sur la santé (c'est-à-dire que l'incident peut avoir des incidences nuisibles sur la santé)

2 – Incidence moyenne sur la santé (c'est-à-dire que l'incident a des incidences nuisibles sur la santé)

3 – Incidence considérable sur la santé (c'est-à-dire que l'incident présente un risque élevé pour la santé humaine)

Source : D'où provient le polluant (p. ex., un véhicule à moteur)

Secteur : Le groupe industriel associé à la source. A été harmonisé avec le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en 2021

Source/Secteur : « Autre » comprend toutes les autres sources qui ne sont pas identifiées avec plus de précision.

Événement : décrit le type d'incident (p. ex., collision/accident)

Raison de l'incident : décrit la cause qui a contribué à l'incident (p. ex., une défaillance du matériel)

Timbre dateur

22 Novembre, 2022